



Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région d'Afrique australe

Messages clés

Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région d'Afrique australe

Messages clés



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

A. Introduction

1. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue en juin 2012 au Brésil a été un grand moment de la poursuite du développement durable et de sa traduction en résultats concrets aux niveaux mondial, régional et national. La Conférence a adopté un document final qui, entre autres engagements, prévoyait l'élaboration d'objectifs de développement durable. Les objectifs de développement durables sont considérés comme utiles pour poursuivre une action ciblée et cohérente de développement durable intégrant les trois dimensions, économique, sociale et environnementale de celui-ci. Le but est d'orienter et de favoriser des transformations en faveur de processus axés sur les droits, équitables et sans exclusive, qui permettent d'améliorer la viabilité aux niveaux mondial, régional, national et local.
2. Comme suite à la Conférence Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a organisé en novembre 2012, à Addis-Abeba, la Réunion régionale d'application de l'Afrique afin d'examiner les principales conclusions qui en sont ressorties et leurs implications pour le continent. Les participants ont souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme de consultation efficace, participatif et représentatif pour étoffer les buts, les cibles et les indicateurs appelés à sous-tendre les objectifs en question.
3. En outre, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement des consultations sous régionales et régionales portant sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. La consultation régionale de Hammamet a notamment eu pour objet de déterminer les priorités de l'Afrique pour le programme de développement pour l'après-2015, d'identifier les facilitateurs et les facteurs critiques de succès de ce programme et d'aligner les priorités de l'après-2015 sur les autres programmes et priorités de développement, dont Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Les participants ont adopté un document final dans lequel il a été convenu que le programme de développement pour l'après-2015 engloberait les résultats de la Conférence Rio+20 et des initiatives prises à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les textes issus des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.
4. C'est dans ce contexte que le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique Australe a été élaboré. Il fait partie d'une série de cinq rapports sous régionaux censés éclairer l'engagement des pays africains dans le processus mondial d'élaboration des objectifs de développement durable et les aider à veiller à ce que les objectifs convenus concordent avec les priorités du continent. Le présent rapport ainsi que ceux concernant les quatre autres sous-régions constitueront la base d'un rapport de synthèse de la région Afrique sur les objectifs de développement durable. Tous les cinq rapports sous régionaux ont été présentés à la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable organisée du 31 octobre au 5 novembre 2013 par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Les participants ont adopté un document final censé servir de contribution technique à l'examen du Comité de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015.
5. On trouvera dans les paragraphes ci-après les messages clefs du rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique australe.

B. Principales questions et priorités se rapportant au développement durable

6. La sous-région d'Afrique australe a fait des progrès dans le domaine du développement humain. Toutefois, il existe d'importants écarts de performance entre les pays, dans la sous-région, où l'on trouve le plus mauvais pays le mieux placé d'Afrique dans le classement de l'Indice du développement humain (IDH), Maurice, et un des pays les moins bien placés, le Mozambique.
7. Parmi les contraintes économiques majeures de la sous-région figurent : la grande pauvreté, les inégalités de revenus ; la faible valeur ajoutée aux minéraux et à l'agriculture ; un taux de chômage élevé, surtout parmi les jeunes ; une diversification économique limitée ; la diminution des terres agricoles, le manque d'infrastructures, y compris les marchés, et le faible niveau du commerce intra-régional. Surmonter ces contraintes exige des investissements et des actions permettant de réduire les inégalités ; d'accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire ; de promouvoir le développement des infrastructures et d'assurer un approvisionnement énergétique adéquat ; d'intensifier les efforts d'intégration régionale ; de promouvoir la création d'emplois ; d'améliorer l'accès aux marchés et les échanges commerciaux ; de s'attaquer au problème persistant de la dette ; d'accroître le financement de développement et de favoriser le développement industriel et la création de la valeur.
8. L'Afrique australe est confrontée à une forte incidence des maladies. Celle-ci est aggravée par le VIH/sida ; la piètre prestation de services sanitaires ; les faibles taux de scolarisation au-delà du primaire ; la recrudescence de la violence sexuelle et la persistance des disparités entre femmes et hommes en matière de répartition des richesses, de participation à la prise de décisions à différents niveaux. Les priorités Pour remédier à ces contraintes, les pays de la sous-région doivent assurer un meilleur accès à une éducation de qualité à tous les niveaux, lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; assurer un accès juste et équitable pour tous aux ressources, à l'emploi, à l'enseignement et aux services sanitaires, promouvoir l'inclusion sociale de tous les groupes défavorisés.
9. Les pays d'Afrique australe souffrent d'importantes réductions du couvert forestier et de la biodiversité de même que de la détérioration des eaux et de la qualité des écosystèmes. Celles-ci sont exacerbées par les effets du changement climatique. L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques doivent être effectuées de façon prioritaire dans le cadre de la sous-région. Les pays doivent accroître l'intensification et le développement des innovations permettant de faire face à la diminution du couvert forestier et d'en inverser la tendance et permettant la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

C. Objectifs de développement durable

10. Les principaux objectifs de développement durable qui devraient être atteints au plus tard en 2030 sont les suivants : éliminer la pauvreté ; améliorer l'apprentissage (scolaire et technique) ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; améliorer l'état de santé et de nutrition et assurer la durabilité environnementale. Une bonne gouvernance et de bonnes institutions devront être des objectifs transversaux prioritaires pour permettre la réalisation de l'ensemble des objectifs identifiés.
11. L'éradication de la pauvreté devrait s'appuyer sur une croissance économique soutenue et orientée simultanément vers la résolution des nombreux autres problèmes économiques et sociaux que connaît la région. Tous les pays devraient, au plus tard en 2030, atteindre une croissance économique inclusive en accroissant les investissements favorables aux pauvres et en finançant des infrastructures de base, en créant des emplois par la mise en place de mesures d'incitations économiques adéquates, en assurant un accès suffisant à la terre et en adoptant les meilleures technologies de production alimentaire durable.

12. Une formation et des compétences techniques de qualité amélioreront le bien-être social, y compris la santé. Elles contribueront à réduire la croissance démographique, amélioreront la gouvernance et conduiront à une société plus ouverte à l'entrepreneuriat. Les pays devraient, au plus tard en 2030, avoir élargi et amélioré l'accès à un enseignement de qualité, y compris l'enseignement et la formation techniques ou professionnels d'adultes.
13. Il faudrait consentir des efforts pour remédier à la marginalisation et à l'exclusion des populations vulnérables. Au plus tard en 2030, les pays devraient avoir promu la capacité pour tous de réaliser leur plein potentiel, sans distinction de classe, de sexe, d'origine ethnique, de religion ou de race, en accordant une attention spéciale aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées, en s'attaquant aux facteurs de vulnérabilité de chaque groupe.
14. Il convient de prendre des mesures pour améliorer la santé physique, y compris le bien-être nutritionnel des populations de la sous-région. Les pays devraient, au plus tard en 2030, avoir assuré un accès suffisant aux services de santé primaire, à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement durables, aux infrastructures de base, notamment à l'électricité, à des routes et à une connexion au réseau mondial de l'information.
15. Une gestion efficace de l'environnement est nécessaire pour améliorer les conditions de vie. Au plus tard en 2030, les pays devraient assurer la durabilité de l'environnement en adoptant des systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone et des systèmes alimentaires durables, ainsi qu'en renforçant la viabilité des zones urbaines (y compris leur résistance aux risques croissants liés aux changements climatiques) et en assurant la stabilisation de la population mondiale sur la base de choix délibérés.

D. Conclusion et recommandations

16. Les objectifs de développement durable proposés se fondent sur certaines des principales forces des objectifs du Millénaire pour le développement ayant conduit à leur acceptation universelle, comme leur parcimonie et leurs résultats mesurés.
17. Pour faciliter un retour d'information et un examen systématiques au cours de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le système de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale, commençant par les évaluations annuelles de pays et finissant par des rapports pléniers de haut niveau à l'échelle régionale et mondiale devrait être maintenu. Le suivi des objectifs de développement durable devrait s'effectuer une fois tous les deux ou trois ans. Afin de faire aboutir ce processus, les gouvernements devraient investir délibérément dans des systèmes d'information en temps réel permettant de produire des données régulières et fiables. En outre, il faudrait mettre en place, pour la production de telles données, un programme d'action dirigé au niveau régional par les organismes de l'ONU ou de l'Union africaine et rationalisée à l'échelle nationale.
18. Il convient d'utiliser les objectifs de développement durable dans l'établissement des budgets nationaux et pour aider à établir un équilibre entre les composantes économique, sociale et environnementale dans l'élaboration de politiques. À cet égard, il serait crucial que les organismes de l'ONU mènent un plaidoyer à travers les ministères en charge des finances et les parlements.
19. Les objectifs de développement durable doivent être communs, mais leurs indicateurs devront être différenciés selon les caractéristiques des pays et leur niveau de développement. Cela signifie que si les objectifs peuvent être définis à l'échelle mondiale, chaque pays devrait pouvoir fixer ses propres cibles en fonction de sa situation de référence. Cet effort peut être soutenu par les organismes régionaux de l'ONU au bénéfice des pays.

20. **Des ressources supplémentaires peuvent être mobilisées pour financer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de même que leur suivi et leur évaluation.** Le financement doit provenir en priorité des pays, l'aide publique au développement venant, le cas échéant, en appoint. Un fonds régional devrait être créé à cet égard, qui devra financer des initiatives régionales et nationales spécifiques de promotion de la collecte et de l'analyse de données.
21. **Il convient de renforcer les capacités en vue d'améliorer les compétences techniques en matière de définition d'indicateurs et de collecte de données.** L'élaboration et l'affinement continu des indicateurs, leur utilisation effective et l'intégration efficace de toutes les dimensions du développement durable dépendent de l'engagement et des capacités des personnes qui sont sur le terrain. Un programme de renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation des besoins devrait être élaboré au niveau régional.
22. **Il importe de procéder à un examen constant des indicateurs et de certaines des cibles. Cet exercice peut être entrepris à travers des consultations internes ou interservices dans toutes les institutions régionales et nationales.** Une formation sur la collecte de données destinées à de nouveaux indicateurs et adaptée à chaque contexte national serait cruciale et devrait être organisée suffisamment à temps pour permettre l'établissement de rapports.

Annexe: Résumé des objectifs et cibles de développement durable proposés

Objectif	Cibles
Éliminer la pauvreté	Promouvoir une croissance économique profitant à tous les groupes sociaux (jeunes, femmes, personnes âgées, hommes, etc.)
	Mobiliser des ressources suffisantes pour un investissement au service du développement
	Éliminer l'extrême pauvreté
	Accroître la proportion des personnes à l'abri de l'insécurité alimentaire
Améliorer l'instruction (scolaire et technique)	Assurer l'éducation primaire pour tous
	Accroître la proportion des personnes hautement qualifiées et ayant reçu une éducation post-primaire
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Assurer une scolarisation équitable des filles et des garçons dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle
	Assurer une égale distribution des richesses
	Promouvoir la participation effective à la prise de décision
	Promouvoir les droits fondamentaux en respectant l'égalité des deux sexes
Améliorer l'état de santé et de nutrition	Améliorer les soins de santé primaire
	Améliorer la santé maternelle
	Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
	Améliorer l'état de nutrition de tous les groupes, en particulier les groupes vulnérables
Assurer la durabilité de l'environnement	Améliorer l'utilisation durable des ressources écologiques
	Améliorer l'accès à des sources d'énergie renouvelables
	Augmenter la proportion des personnes ayant un accès durable à l'eau potable et à un système d'assainissement amélioré
	Réduire l'exode rural
	Réduire les émissions nocives pour l'ozone

